



Après sa promesse, Gabriel Attal rattrapé par le manque d'enseignants à la rentrée

Le gouvernement avait assuré qu'il y aurait « un professeur devant chaque classe » le 4 septembre. L'engagement n'est pas tenu, selon les remontées des syndicats SNES-FSU (enseignants) et SNPDEN-UNSA (chefs d'établissement). Un constat dressé également par des parents d'élèves, qui s'inquiètent pour leurs enfants. Le président de la République, Emmanuel Macron, comme son ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal, l'ont martelé fin août : « il y aura un professeur devant chaque classe » à la rentrée scolaire. Le locataire de la rue de Grenelle a infléchi son discours dès le 4 septembre au soir, reconnaissant « des difficultés ici ou là ». Pour les acteurs du système éducatif, cette promesse avait tout de la mission impossible et les premières remontées du terrain viennent confirmer leurs craintes.

Il manque au moins un professeur dans un collège ou lycée sur deux, selon une enquête du SNES-FSU, le principal syndicat enseignant du second degré, réalisée auprès de « 508 établissements représentatifs » (sur 10 000 collèges et lycées) et rendue publique lundi 11 septembre. Pour le syndicat des chefs d'établissement SNPDEN-UNSA, qui finalise son enquête à laquelle 2 750 principaux et proviseurs ont répondu, 58 % des collèges et lycées sont concernés après le 1 septembre.

La rentrée s'organise « dans de meilleures conditions » que celle de 2022, a pourtant assuré Gabriel Attal fin août. Le nombre de postes restés non pourvus à l'issue des concours est moindre : 3 000 en 2023 – dont 1 850 dans le second degré –, contre 4 000 en 2022. Le recrutement de contractuels, qui s'accroît ces dernières années pour compenser ces postes vacants, est également davantage anticipé. Les rectorats reconduisent une grande majorité des contractuels d'une année sur l'autre et poursuivent les recrutements en septembre, voire tout au long de l'année pour les académies les plus en déficit.

Une situation « scandaleuse »

« Les données des académies en date du 8 septembre font état de 500 postes restant à pourvoir dans le second degré, soit 0,1 % des postes », a déminé le ministère de l'éducation nationale lundi soir. Pour la rue de Grenelle, l'étude du SNES-FSU « ne distingue pas les vacances liées à des postes non pourvus de celles liées à une absence ponctuelle d'enseignants », du fait de maladie notamment. Or « ces absences d'enseignants affectés ont évidemment vocation à être résorbées ou remplacées rapidement », assure le ministère, qui reconnaît, visiblement embarrassé, que « quel que soit le motif de l'absence, l'impact sur les élèves et les familles est évidemment le même »

Pour Sophie Venetitay, responsable du SNES-FSU, néanmoins, il n'y a pas de progrès notables entre la rentrée 2022 et la rentrée 2023. L'an dernier, il manquait au moins un professeur dans 60 % des collèges et lycées le 3 septembre, deux jours après la rentrée. C'est 48 % le 8 septembre en 2023, cinq jours après la reprise des cours. La syndicaliste juge la situation « inacceptable » et même « scandaleuse » « On va finir par s'habituer à ces rentrées où on bricole, avec des trous dans les emplois du temps des élèves dès la première semaine et des annonces sur Facebook ou Pôle emploi pour recruter des contractuels », craint-elle. « La situation est similaire à la rentrée dernière. Il faut arrêter avec ces promesses non tenues qui malmènent les établissements », abonde Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-UNSA.

Dans les collèges et les lycées, les difficultés se concentrent sur l'anglais, les mathématiques, les lettres modernes et les sciences de l'ingénieur, selon l'enquête du SNES-FSU. Toutes les académies sont touchées à divers degrés. Avec en tête, et sans surprise, celle de Créteil, où au moins un professeur manque à l'appel dans 60 % des collèges et des lycées. Fin août, le rectorat cherchait encore à recruter 200 contractuels. Sur les 2 200 en poste pour l'année scolaire 2022-2023, 1 800 ont été renouvelés et 200 nouveaux déjà embauchés.

« Tout reste encore très flou »

Ces manques sont également sensibles, toujours selon le syndicat enseignant, dans les académies de Versailles (59 % des établissements touchés), Orléans-Tours (53 %) ou Nantes (50 %). En Dordogne, la moitié des collèges et lycées avait des trous dans les emplois du temps le 4 septembre, jour de la rentrée. Ils étaient un tiers quatre jours plus tard.





Même si la situation tend à s'améliorer par endroits au fil des jours, des parents d'élèves, un peu partout en France, constatent eux aussi un manque d'enseignants. Comme Nathalie (les personnes citées par leur prénom ont souhaité rester anonymes), qui a répondu à un appel à témoignages lancé par Le Monde, dont la fille a fait sa rentrée en 5^e à Tours, sans professeur de mathématiques ni professeur de technologie. « La semaine de la rentrée, sept heures de cours n'étaient pas assurées dans l'emploi du temps de ma fille. Mardi 12 septembre, elle va au collège pour deux heures d'enseignement seulement », déplore la mère de famille.

Son mari a contacté le rectorat. « On nous a promis qu'on aurait des nouvelles jeudi 14 septembre, mais tout reste encore très flou », raconte-t-elle. Désormais, elle s'interroge sur le « niveau de qualification et de formation d'un éventuel futur professeur nommé dans ces conditions ».

Dans le Cotentin aussi, Caroline s'inquiète. Son fils n'a pas d'anglais depuis la rentrée, son enseignante est en congé maternité, non remplacée pour l'heure. « L'an passé, l'absence d'un autre professeur d'anglais a duré deux mois, sans remplacement, puis trois contractuels se sont succédé », relate-t-elle.

La lassitude prédomine

Dans le « petit collège rural » aveyronnais de son fils, Leïla le constate aussi. Le collégien n'a ni musique ni histoire-géographie depuis la rentrée. « La solution envisagée ? Les enseignants doivent partager leur temps entre deux collèges situés à 30 kilomètres l'un de l'autre. Mais pour le moment, ils ne sont pas arrivés jusque chez nous », remarque-t-elle.

Chez Stéphanie, la lassitude prédomine face aux années qui « se suivent et se ressemblent ». A la rentrée de seconde, sa fille aujourd'hui en terminale n'a pas eu de professeur de sciences économiques et sociales pendant quatre semaines puis le professeur de mathématiques a démissionné en janvier et a été remplacé à partir de mars. En première, la lycéenne n'a pas eu d'enseignement scientifique pendant six mois. Et en cette rentrée, le professeur d'espagnol manquait à l'appel. « Un enseignant vient d'arriver », se réjouit cette habitante du Gers, en cette deuxième semaine de l'année scolaire. Elle affiche toutefois une certaine prudence : « je ne sais pas si c'est temporaire ou définitif ».

Les personnels de l'éducation s'inquiètent désormais de la gestion des remplacements au cours de l'année, alors qu'Emmanuel Macron a promis au printemps de remplacer les absences de courte durée « du jour au lendemain ». « Leur limitation au maximum constitue une très grande priorité pour le gouvernement », rappelle le ministère de l'éducation nationale. Le gouvernement mise sur le pacte enseignant avec lequel les professeurs du second degré assureront ces remplacements en échange d'une rémunération supplémentaire. Mais ce pacte suscite à ce stade les réticences de nombre de professeurs.

Selon l'enquête du SNPDEN-UNSA, dans plus de la moitié des collèges et lycées, seuls 10 % des pactes ont été attribués à ce stade. Dans les écoles primaires, « les brigades de remplacement sont mobilisées dès le premier jour de la rentrée sur des postes à l'année. Les professeurs des écoles remplaçants ne seront plus disponibles pour les absences de courte durée », remarque Guislaine David, porte-parole du syndicat des enseignants du primaire SNUipp-FSU.

A plus long terme, Gabriel Attal prépare un « plan global sur la reconnaissance du métier enseignant ». Le ministre ouvre des concertations sur le sujet avec les organisations syndicales mercredi 13 septembre. Il y sera question de formation, de conditions de travail ou de gestion des ressources humaines. Les syndicats, eux, aimeraient également rouvrir le dossier des salaires.

